



## Règlement de la finale cantonale individuelle des Juniors (U19-U21) et (U13-U17) au fusil d'assaut 90 à 300 m

*Pour une question pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. Il va toutefois sans dire que les Cheffes de tir ou les tireuses sont bien évidemment aussi concernées.*

### Préambule

La Société cantonale des tireurs fribourgeois (SCTF) édicte sur la base de l'article 25 de ses statuts, le Règlement suivant pour la Finale cantonale individuelle des Juniors (U19-U21) et (U13-U17) au fusil d'assaut 90 à 300m.

### 1. Dispositions générales

#### 1.1. But

La finale individuelle Juniors (U19-U21) et (U13-U17) est organisée dans le but de renforcer les liens d'amitié entre les sociétés, associations et fédérations romandes de tir, dans le cadre de la formation des Juniors au fusil d'assaut.

#### 1.2. Base

- Ordonnance du DDPS sur le tir (512,31)
- Règlement du Championnat romand des Juniors au fusil d'assaut 90.
- DE pour le tir des Juniors

### 2. Organisation

La finale cantonale individuelle est organisée par le comité cantonal qui en fixe la date et le lieu chaque année dans son calendrier annuel.

### 3. Participation et qualifications

#### 3.1. Sont admis à cette compétition :

- Les Juniors (U19-U21) âgés de 17 à 20 ans
- Les Juniors (U13-U17) âgés de 10 à 16 ans
- Les Juniors (U17-U21) doivent avoir suivi le cours de Jeunes tireurs dans l'année
- Les Juniors (U13-U15) doivent avoir été instruits au tir et être munis de la carte de légitimation.

#### 3.2. Le nombre de participants est fixée par le Chef division formation et JT cantonal.

La sélection est faite, en principe, en fonction des installations à disposition.

#### 3.3. La sélection s'effectue à l'addition des résultats individuels obtenus dans les tirs suivants :

- Programme du tir obligatoire
- Programme du tir en campagne
- Tir principal du cours « Jeunes Tireurs »
- Tir de concours de district des jeunes tireurs.

- 3.4. Les responsables des Jeunes tireurs de district communiquent au Chef division formation et JT cantonal la liste des résultats de 340 points et plus pour les Jeunes tireurs (U19-U21) et de 320 points et plus pour les juniors (U13-U17) dans le délai fixé, à l'aide des formulaires fournis.
- 3.5. Pour le classement individuel cantonal, comme pour la sélection à la finale, les égalités sont départagées par le résultat du concours de district.

#### 4. Programme de tir

|                 |  |                       |
|-----------------|--|-----------------------|
| Cible :         | A10  |                       |
| Arme de sport : | Fusil d'assaut 90, <b>sans guidon annulaire</b>  |                       |
| Position :      | Couché, sur bipied                               |                       |
| Programme :     | 3 coups d'essai en 2 minutes                     |                       |
|                 | 6 coups, coup par coup, marqués individuellement | 10 coups en 5 minutes |
|                 | 4 coups, coup par coup, marqués à la fin du tir  |                       |

**Le tir est commandé**

Chaque Junior tire deux programmes.

#### 5. Déroulement des tirs et classement

- 5.1. La finale est placée sous la responsabilité du comité cantonal qui adresse une circulaire aux Directeurs des Jeunes tireurs qualifiés. Cette circulaire fixe les détails de l'organisation :
- Le lieu et l'horaire des tirs
  - Les instructions aux secrétaires
  - Les instructions concernant les munitions et le rôle des Directeurs ou moniteurs de tir.
- 5.2. Le classement est calculé à l'addition des deux tours.  
Les égalités sont départagées par :
- le meilleur tour
  - Les coups profonds des deux séries de 4 coups
  - l'âge (le plus jeune prend l'avantage sur le plus ancien).
- 5.3. Des médailles or, argent et bronze récompensent :
- la catégorie : U19-U21
  - la catégorie : U13-U17

Les **12 Juniors** (U19-U21), ayant obtenu le meilleur résultat à l'addition des deux tours, sont qualifiés pour le Championnat romand.

Les **6 Juniors** (U13-U17), ayant obtenu le meilleur résultat à l'addition des deux tours, sont qualifiés pour le Championnat romand.

#### 6. Infractions et recours

- Des infractions à l'encontre du règlement et des directives cantonales entraînent sans autre la disqualification du Junior.
- Lors de la finale cantonale, les réclamations éventuelles peuvent être adressées 10 minutes après la fin des tirs au Chef division formation et JT cantonal. Elles sont liquidées par les membres présents du comité cantonal.

## 7. Dispositions finales

Le présent règlement :

- abroge toutes les dispositions antérieures, notamment celles du règlement de la finale cantonale individuelle des Juniors du 27 janvier 2022
- a été approuvé par le Comité SCTF le 23 mars 2023
- entre en vigueur le 23 mars 2023.

Le Président cantonal

*Fritz Herren*

La Cheffe division formation et JT

*Daniela Perritaz*